

Conseil municipal du 16 novembre 2018

Servitude de passage.

Faisant suite à une demande de Mme et M. Fabien Bayard-Massot qui ont récemment acquis une propriété sise 31 av. de la Rochelambert, le conseil donne son accord pour leur autoriser une servitude de passage sur la parcelle AL 801 jusqu'à la voie communale dénommée « chemin de l'usine Bongiraud ». Cet accès ne sera pas aménagé par la commune.

Classe ULIS (unité localisée d'inclusion scolaire).

Un enfant de la commune fréquente une classe ULIS dans une école publique du Puy-en-Velay. Les communes de résidence des enfants scolarisés dans ces classes devant contribuer aux dépenses de fonctionnement de ces structures, le conseil donne pouvoir au maire pour prévoir les crédits nécessaires.

Transfert garantie « Foyer vellave – Alliade habitat.

Le maire informe le conseil de l'absorption du « Foyer Vellave » par l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) Alliade Habitat. Il rappelle la délibération prise le 20 mai 2014 garantissant le prêt consenti au Foyer Vellave par la Caisse des dépôts et consignations. Le conseil réitère sa garantie pour la ligne du prêt réaménagé et autorise le maire à signer le contrat de réaménagement.

Maintien Trésor public.

Le maire rappelle au conseil que, par courrier du 20 juin dernier, la Direction Générale des Finances Publiques avait prévu la fermeture de la trésorerie de Saint-Paulien au 1er janvier 2019. Or, après réexamen de l'implantation du réseau des trésoreries, le Ministre de l'action et des comptes publics a personnellement décidé de ne plus fermer la trésorerie de Saint Paulien au 1er janvier 2019.

En parallèle, sachant que les locaux allaient se libérer, la commune avait répondu favorablement à une demande d'acquisition pour l'installation d'un commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour le transfert des services du Trésor Public dans les locaux actuellement occupés par les services de l'ADMR et l'association Moto Club, propose de fixer le prix du loyer identique au loyer actuellement versé par les services des finances publiques, autorise la vente des locaux de l'ancien Trésor Public, rue des remparts, pour l'installation d'un commerce.

Indemnité de conseil au receveur municipal.

Après avoir délibéré, le conseil, à la majorité, décide d'attribuer à Monsieur Lionel Guéry, Receveur Municipal, 100 % de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, soit pour l'année 2018, la somme de 703.88 € brut.

Vente licence IV.

Le Maire rappelle au conseil la délibération 2015.18 du 09/04/2015 entérinant l'acquisition de la licence IV du bar cave à vin de Mme Michèle Reynaud par la commune. Le conseil donne son accord pour la vente de cette licence au futur propriétaire du snack bar de l'étang pour la somme de 3 500 €.

Etude de diagnostic.

La commune est propriétaire depuis 2004 de la maison Amant qui devait abriter le musée Michel Pomarat. Ce projet n'ayant pas vu le jour, cette maison est toujours vacante. Cet ancien hôtel particulier date de la fin du XVIe siècle et il semble judicieux d'initier une démarche de réhabilitation. Le conseil donne son accord pour le lancement d'une consultation en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité.

Eclairage public terrain de foot.

Le maire expose au conseil qu'il y a lieu de prévoir des travaux de transfert de l'éclairage public du stade annexe/parking avec le terrain de Polignac. Le conseil donne son accord pour une participation de la commune s'élevant à la somme de 846.92 € à verser au syndicat départemental d'énergies en charge des travaux.

Département de l'Aude.

Suite aux inondations dévastatrices et meurtrières qui ont touché le département de l'Aude le 15 octobre dernier, l'association des maires et le département de l'Aude ont lancé un appel national aux dons afin d'apporter aux communes sinistrées un soutien financier. Le conseil décide d'octroyer un don de 300 €.

Petites Cités de Caractère.

Le maire rappelle au conseil la candidature de la commune pour l'obtention de ce label. La visite d'homologation a eu lieu le 11 octobre dernier. Un projet de programme pluriannuel de travaux a été établi et il est présenté au conseil qui donne son accord, étant entendu que ces travaux seront revus en tenant compte des finances de la commune et des aides éventuellement octroyées.

Aménagement d'un parking quartier du Haut-Solier.

Le maire rappelle au conseil la délibération 2018_47 du 12/07/2018 entérinant l'acquisition des parcelles cadastrées section AN 292, 295 et 296, sises notre dame du Haut-Solier, afin d'aménager un parking pour le pôle santé, la résidence du Haut-Solier et les riverains. (Suite à l'aménagement de surface de ce secteur il a été convenu d'interdire le stationnement abusif sur les voies et trottoirs). Il rend compte de la consultation faite auprès de trois entreprises locales pour la réalisation de ce parking et de la décision 13_2018 du 15 novembre 2018 en découlant. Le conseil prend acte de la décision du maire et l'approuve à l'unanimité.

Participation Voies et Réseaux (PVR) Peyre Biaire.

Le conseil donne son accord pour le remboursement à la famille Derail, de l'avance de la PVR due sur la parcelle cadastrée section BI n° 262 et précise qu'en cas de construction ultérieure sur cette parcelle, la PVR sera réclamée au pétitionnaire de l'autorisation d'urbanisme.

Subvention Vellav'Extrême.

Maxime Arnaud (agence tout un évènement) repreneur de la Vellav' extrême présente au conseil les bilan et résultats de cette année. Après en avoir délibéré, le conseil, conscient de la part de risques qu'a pris le repreneur pour que cette course puisse perdurer, décide d'accorder à titre exceptionnel la subvention d'un montant de 2 500 prévue lors du précédent conseil du 21/09/2019.

Programme local de l'habitat.

Le maire expose au conseil le projet de programme local de l'habitat (PLH) élaboré par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV).

Le conseil demande à la commission urbanisme de prendre connaissance du projet de PLH et d'en faire les éventuelles remarques qui seront présentées au prochain conseil municipal avant avis définitif auprès de la CAPEV.

Décisions modificatives budgétaires.

Le conseil approuve les nouvelles décisions budgétaires qui lui ont été présentées suite à l'adoption de nouveaux programmes ou décisions prises. Il donne pouvoir au maire pour signer les documents comptables.

Acquisition de terrains zone de Loisirs Le Chaland-Bertaud.

La nécessité d'améliorer la desserte du complexe du Chomeil impose l'acquisition de terrains. La réalisation de la voie se déroulera en deux temps : une première phase de la D25 jusqu'au chemin de Bertaud et une deuxième phase entre le chemin de Bertaud et celui du stade. Pour engager la première phase, il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain le long de la parcelle BE 345 appartenant à la famille Bansard/Gustin/Cuzol. Le conseil donne pouvoir au maire pour négocier avec les propriétaires concernés et faire réaliser le document d'arpentage. Le prix sera fixé lorsque la superficie exacte acquise sera connue.

Acquisition de chalets.

Certains propriétaires de lots ne souhaitent pas donner suite à la régularisation du bail privé avec le futur gestionnaire du site avec lequel la commune a souscrit une délégation de service public. L'un d'entre eux, propriétaire des chalets D 20 et B 34, a quitté la France et souhaite se débarrasser de ces deux lots en les cédant à la commune pour l'euro symbolique. Le conseil donne son accord pour cette acquisition et précise que les frais engagés seront à la charge de la commune.